

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Ampliations:

JORD	1	
PCP/SGG	10	VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
HCI/DAI	10	VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil
MCP	4	Présidentiel;
CS	6	VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organi-
Ministères	11	sation générale de l'Administration Publique;
HCI	2	VU la Loi n°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des Hauts Fonction-
DEP-DGAJL	4	naires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la
Dtion STAT	2	République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
IAA-DCCT-DN-	3	VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement;
Dge CHANC.	1	VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les
DFP+S/Dtions	6	prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités
DI-Trésor	2	d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
CF-DB-DC-IGF-	3	VU le Décret n°70-116/CP/MIS du 5 Juin 1970, portant nomination d'Adjoints
DGF	5	aux Préfets des Départements du Borgou et de Mono, notamment son arti-
Préfectures	4	cle 1er;
Préfecture	1	
Intéressés	2	<u>L</u> e Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- M. Joseph TAMOU, précédemment Sous-Préfet de TANGUIETA, est nommé Adjoint au Préfet du Département du Borgou en remplacement de M. AMOUSSOU Orounla Edmond Pierre, Administrateur, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- M. Alou DJAUGA, Greffier en Chef en service à PARAKOU, est nommé Sous-Préfet de TANGUIETA en remplacement de M. Joseph TAMOU, appelé à d'autres fonctions.

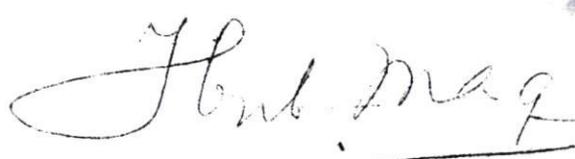
Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin s'en présentera.

Fait à COTONOU, le 12 Octobre 1970

Par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Pascal CHABI KAO


Hubert M A G A